



Chambéry, le 22 mai 2024

Règlement de l'Exposition Participative "Chambéry en Vues"

Article 1 : Objet de l'Exposition

La Ville de Chambéry organise une exposition participative intitulée "Chambéry en Vues", destinée à promouvoir la ville à travers les photographies de ses habitants et visiteurs. L'exposition se tiendra de début juillet à fin août 2024, sur des suspensions sous les arcades, rue de Boigne.

Article 2 : Participants

L'appel à participation est ouvert à tous les photographes, professionnels ou amateurs, résidant à Chambéry ou ailleurs. Il n'y a pas de frais d'inscription.

Article 3 : Conditions de Participation

Pour participer, les photographes doivent envoyer leurs plus beaux clichés (trois maximum par personne) en respectant les conditions suivantes :

- Les photos doivent être prises dans la ville ou depuis la ville de Chambéry, dans tous les quartiers, avec des éléments urbains reconnaissables.
- Les photos peuvent être prises de jour, de nuit, à l'aube ou au crépuscule.
- Les photos macros ne sont pas acceptées ; la ville doit être reconnaissable.
- Les photos doivent être au format paysage.
- Les photos doivent être de qualité pour l'impression (HD, 110x150cm, 300 dpi, soit 12992x17717 pixels).
- Les photos doivent être actuelles, datées d'entre 2022 et aujourd'hui.
- Les photos doivent être en couleur uniquement (pas de noir et blanc).

- Les photos doivent être avec autorisation des personnes affichées et reconnaissables en gros plan, ou sans personne reconnaissable/identifiable (La Ville mettra à disposition des formulaires de droits à l'image sur demande).

Article 4 : Soumission des Photos

Les photos doivent être envoyées par email à communication@mairie-chambery.fr avant **le 9 juin 2024 inclus**. Chaque photo doit être accompagnée des informations suivantes :

- Nom et prénom du photographe, date de naissance.
- Date et lieu de la prise de vue.
- Une déclaration attestant que la photo est originale et que le photographe détient tous les droits nécessaires pour la soumettre.
- Compte Instagram ou Facebook du photographe et son site internet s'il en a un et s'il souhaite que l'un d'entre eux soit affiché.

Article 5 : Sélection des Photos

La Ville sélectionnera les photos pour l'exposition (38 emplacements prévus maximum). Les critères qui guideront la sélection seront : la qualité de l'image, l'esthétique, l'originalité des points de vue, la cohérence de l'exposition.

Article 6 : Affichage des Photos

Les photos sélectionnées seront imprimées et affichées sur des supports en plein format avec un pourtour blanc de 10 cm. En haut, la bande blanche servira à fixer les rivets et, en bas, elle permettra de noter le copyright. Si le photographe le souhaite, son compte Instagram, Facebook ou son site internet pourra être mentionné à côté du copyright (sans logo, avec nom et prénom ou pseudo).

Article 7 : Contreparties

Les photographes sélectionnés bénéficieront des avantages suivants :

- Exposition de leur(s) photo(s) sous les arcades de la rue de Boigne tout l'été.
- Impression de leur(s) photo(s) en format carte postale (dans une mise en forme identique ou proche de celle de l'exposition avec le copyright). Une

collection inédite de toutes les photos exposées, en format carte postale, sera distribué à chaque photographe sélectionné.

- Quelques collections de cartes postales de l'exposition pourront être offertes en cadeau par la Ville (25 maximum) dans le cadre d'un jeu sur son compte Instagram en lien avec l'expo avant la fin septembre 2024.

Article 8 : Droits d'Utilisation

Les photographes autorisent la Ville de Chambéry à utiliser leurs photos uniquement dans le cadre de l'événement et pour la promotion de celui-ci. La Ville s'engage à ne pas déformer ou retoucher les photos sans l'accord préalable des photographes. Les photos pourront être recadrées avec leur accord.

Article 9 : Responsabilités

Les participants garantissent qu'ils détiennent tous les droits sur les photos soumises et dégagent la Ville de Chambéry de toute responsabilité en cas de litige.

Article 10 : Acceptation du Règlement

La participation à l'appel à photos implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. La Ville de Chambéry se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'événement en cas de force majeure ou en cas de faible participation.

Pour toute information complémentaire, les participants peuvent contacter Caroline de Fréminville, chargée de communication digitale de la Ville de Chambéry à communication@mairie-chambery.fr

Je soussigné(e) (prénom, nom) :

Date de naissance :/...../.....

Tél. :

E-mail :

Date(s) et lieu(x) de la ou des prise(s) de vue et nom du fichier transmis :

.....

.....

.....

- Je certifie avoir pris connaissance du règlement ci-dessus.
- Je confirme être l'auteur des images transmises et détenir tous les droits associés, notamment avoir fait remplir le formulaire du droit à l'image si nécessaire.
- J'autorise la Ville à utiliser ma/mes photos dans le cadre de l'exposition "Chambéry en vues" et sur les supports associés qui relaieront ou feront un retour sur cette exposition (réseaux sociaux, site internet, newsletter, flyer, magazine de la Ville de Chambéry et collection de cartes postales de l'exposition en série limitée).

Je souhaite indiquer le nom d'auteur suivant sur l'image (ou pseudo) :

.....

Et le compte Instagram ou Facebook ou site web à associer :

.....

.....

- En remplissant ce formulaire, j'accepte que mes données personnelles soient traitées par les services de la Ville de Chambéry afin d'être informé-e et d'être sollicité-e pour la suite de la démarche de cet appel à participation "Chambéry en vues".

Fait le à

Signature :

Signature numérique possible

Direction de la communication
04 79 60 23 05

Vos données seront conservées jusqu'à la fin de l'année 2024. Pour plus d'informations sur les engagements de la collectivité et vos droits d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de vos données, vous pouvez consulter la charte de protection des données personnelles dans les mentions légales du site de la Ville de Chambéry. Vous pouvez exercer vos droits par mail à dpd@mairie-chambery.fr ou en remplissant le formulaire accessible depuis la rubrique "mentions légales" sur www.chambery.fr.